

Procès verbal

Le mercredi 17 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur LE BIDEAU Laurent.

Secrétaire de la séance : Monsieur BIZERN Pascal

Présents : Monsieur LE BIDEAU Laurent Madame ARTHOZOUL MARTINE Monsieur BIZERN Pascal Monsieur BORREDON Patrick Madame GAYRAUD FRANCINE Madame HOFFMANN AMINA Madame CAZORLA ELISABETH Madame GERAL YOLANDE

Représentés : Monsieur GANCHOU Patrick représenté par Monsieur BORREDON Patrick Monsieur MONTEVERDE BENOIT représenté par Madame HOFFMANN AMINA

Absents et excusés : Monsieur POIRIER FRANCK

Début de la séance 18h08.

Ordre du jour :

- l'Estagnol
- Convention avec le SMMAR pour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Mise en oeuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.
(N° DE_024_2026)

- Le plan communal de sauvegarde est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier Départemental des risques Majeurs.
- Le plan communal de Sauvegarde, réalisé par la commune, doit être révisé à minima tous les cinq ans ; ce document mis en œuvre par le maire est transmis au Préfet du département et organismes associés Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) -Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Devis 6216 € montant à la charge de la somme 2800€

Délibération : adoptée

Don de L 'Estagnol par l'Association Terre de l'Aude (N° DE_025_2026)

Considérant la non unanimité du vote du 09/06/2026 et à la demande d'une partie du conseil municipal

Considérant le courrier reçu en mairie en date du 11/06/2026 envoyé par l'association Nouvelle Terre de l'Aude, expliquant qu'il ne souhaite plus effectuer le don en raison de l'absence d'unanimité du vote municipal du 09/06/2026.

Il a été procédé à une nouvelle consultation du conseil municipal

Après nouvel examen et débat, le conseil municipal considère à l'unanimité que les

conditions d'acceptation de ce don ne sont plus réunies pour l'intérêt communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : abroge la délibération n° du 09/06/2026

Article 2 : décide de ne pas accepter le don proposé, et précité par l'association nouvelle terre de l'Aude.

Article 3 : charge M. Le Maire de notifier la présente décision aux donateurs et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Questions diverses abordées

nouveau mail mairie: mairie@albieres.fr

arrêté sécheresse du 12/06

Eclairage scène

Nettoyage de la grange communale

Branches coupées sur départementales

Débroussaillage champ communal route de la croisette

Bail Julian Rivalan

Abattoir Quillan

Panneaux Place Handicapée sur le parking

Panneaux PNRCF

Peinture tables de la mairie

Sablage en octobre de la buvette communale

Escaliers Toilettes Portes travaux à envisager.

Proposition de mise à disposition du champ de Valérie François pour le Tour de France

Mail concernant le fluvial de Bernard Azais.

fin du conseil 19h04mn

Monsieur LE BIDEAU Laurent
Président de séance

Monsieur BIZERN Pascal
Secrétaire de séance